

Gel des Compteurs

Le gel peut être redoutable en période de froid, il arrive qu'il soit à l'origine de coupures d'eau, de fuites ou encore de dommages matériels.



Rappel : Le compteur d'eau est placé sous votre responsabilité.

Pendant la période de gel (de novembre à mars) :

- ▶ Un compteur d'eau situé dans un local non chauffé (ex. : débarras, cave, garage, etc. ...) est moins exposé au gel.
Nous vous conseillons tout de même de protéger la tuyauterie par une gaine isolante légère et imputrescible qui permette l'accès au compteur d'eau à nos techniciens (ex. : interventions, relevés, renouvellement du branchement, etc. ...).
- ▶ Un compteur d'eau installé dans un regard extérieur est quant à lui vulnérable.
Il est indispensable de l'isoler à l'aide de **plaques polyuréthane ou de polystyrène extrudé**.
Évitez la paille, le textile, le papier et la laine de verre car ces matériaux retiennent l'humidité et gèleraient autour de votre compteur.
Protégez également la tuyauterie de votre habitation exposée au froid à l'aide de **gaine isolante et imputrescible**.



Soyez vigilants au moment du dégel (les tuyaux gelés peuvent être endommagés et provoquer des fuites) :

- ▶ Avant toute chose, **couper l'alimentation d'eau** afin d'éviter toute inondation au moment du dégel.
- ▶ Privilégiez l'usage d'une **source de chaleur douce** comme un sèche-cheveux pour dégeler la canalisation (ne pas utiliser d'eau chaude ou de source de chaleur trop vive).

Pendant la période hors gel (d'avril à octobre) :

La protection doit être retirée afin d'éviter la condensation et faciliter la lecture du compteur.

En période d'absence prolongée :

Lorsque vous vous absentez de votre lieu de résidence, pensez à vidanger votre installation et fermez le robinet avant compteur au moment de votre départ.

Pour vidanger correctement votre installation, il vous faut :

- ▶ Fermer le robinet d'arrêt juste avant le compteur (situé entre votre compteur et la canalisation principale),
- ▶ Ouvrir tous les robinets de vos installations privées afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule,
- ▶ Ouvrir la purge située après le compteur (entre votre compteur et vos installations privées) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus puis, veillez à bien la refermer.

